



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SANNOIS

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°2026/51 du 1^{er} juin 2026

**OBJET : CCAS - ANIMATIONS SENIORS
REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT POUR LES ATELIERS SENIORS**

L'an Deux Mil Vingt Six le Premier Juin à 19h

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sannois, légalement convoqué le Vingt-Deux Mai, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas PONCHEL, Président du CCAS.

ETAIENT PRESENTS :

M. Nicolas PONCHEL
Mme Yasmina SAIDI
Mme Katia GUÉRIN
M. Rémi LOUIS-MICHEL
Mme Maryse LE FUR
Mme Patricia LEDUC
Mme Christine RUNDERKAMP
Mme Hermine SALIGUE
Mme Annie JACOB

ABSENTES AYANT DONNÉ PROCURATIONS :

Mme Nathalie CAPBLANC à Mme Christine RUNDERKAMP
Mme Prune CHAMARD-LASTRE à Mme Katia GUÉRIN
Mme Isabelle ARPIN à Mme Annie JACOB
Mme Mary RÉAUBOURG à Mme Hermine SALIGUE

Secrétaire de Séance :

Mme Véronique LORQUIN, Directrice du CCAS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SANNOIS

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Exécutoire en vertu de
L'article L 2131-1 du code
Général des Collectivités Territoriales
Identifiant unique de l'acte : 095-269501615-20260601-DE-51-2026-DE
A.R. du 11/06/2026
Publié le 16/06/2026
Le Président

N°2026/51 du 1^{er} juin 2026

Nicolas PONCHEL

**OBJET : CCAS - ANIMATIONS SENIORS
REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT POUR LES ATELIERS SENIORS**

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la loi du 28 décembre 2015 relative à l'Adaptation de la Société au Vieillessement (ASV) dont l'un des objectifs est d'anticiper les conséquences du vieillissement de la population,

Considérant l'intérêt du CCAS de Sannois, de proposer des sorties culturelles et de loisirs aux seniors Sannoisiens,

Considérant que le CCAS propose au profit des seniors Sannoisiens des ateliers de prévention et de loisirs permettant de lutter contre l'isolement et la perte d'autonomie de ces personnes,

Considérant que ces ateliers sont ouverts aux seniors âgés de 65 ans et plus,

Considérant la nécessité de mettre en place un règlement de fonctionnement afin de garantir le bon déroulement des ateliers destinés aux seniors dans le respect, la convivialité et la sécurité,

Après en avoir délibéré,

Vote(s) Pour : 13

Vote(s) Contre : 0

Abstention(s) : 0

DECIDE :

Article 1 : d'approuver le règlement intérieur des ateliers seniors tel qu'annexé à la présente délibération.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Article 3: de préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Président du CCAS de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

AINSI DELIBERE,

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale

Nicolas PONCHEL

Maire de Sannois
Vice-Président

Communauté d'Agglomération Val Parisis

POUR EXTRAIT CONFORME

La Secrétaire de séance

Véronique LORQUIN

Directrice du CCAS

